

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 15-2021

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2021

Boucllement du préavis N° 19-2018 concernant la dépollution du site des Boverattes

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de boucler le préavis N° 19-2018 destiné à la dépollution du terrain des Boverattes.

Ce préavis prévoyait un montant de CHF 450'000.00 financé par compensation des premières rentes de DDP ainsi qu'un montant de CHF 48'000.00 de frais d'ingénieurs et d'avocats, soit au total CHF 498'000.00.

Conformément à ce qui avait été convenu par convention avec la Vaudoise le 3 septembre 2018, une première déduction de rente a été effectuée pour la rente de 2020, se rapportant aux mois de novembre et décembre, soit les deux premiers mois de locations. Cette première déduction s'élevait à CHF 92'666.65. Ainsi aucune rente n'a été perçue pour les mois de novembre et décembre 2020.

Le solde d'un montant de CHF 357'333.35 a été reporté en déduction de la rente 2021. Ainsi la Ville de Pully a perçu une rente de DDP pour l'année 2021 d'un montant réduit à de CHF 198'666.65 au lieu de CHF 556'000. Elle a ainsi entièrement honoré par compensation sa participation financière à la dépollution des sols. Ainsi, dès 2022, la rente DDP sera perçue dans son intégralité (CHF 556'000.00).

S'agissant des frais d'honoraires, ceux-ci ont été payés dans leur intégralité pour un montant de CHF 47'548.85. Le préavis N° 19-2018 dégage un solde positif de CHF 451.15.

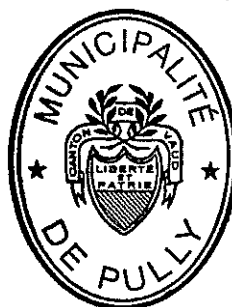
Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} décembre 2021.

Au nom de la Municipalité

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Pully, le 8 décembre 2021